

Siège social : 83175 Brignoles Cedex - France - 29. Av. F. Mistral - Tél. +33 (0)4 94 72 83 00 - Télécopie +33 (0)4 94 59 04 55

66600 Espira de l'Agly - France Tél. +33 (0)4 68 38 98 00 - Télécopie +33 (0)4 68 38 92 22
Usines: 30120 Pouzilhac - France Tél. +33 (0)4 66 37 44 33 - Télécopie +33 (0)4 66 37 21 31
83170 Candelon - France Tél. +33 (0)4 94 69 08 82 - Télécopie +33 (0)4 94 59 21 05

Préfecture du Gard

M. Le Préfet

Bureau des Procédures Environnementales
10 avenue Feuchères
30 045 NÎMES CEDEX 09

Esoira de l'Agly, le 17/08/2016

Objet : DDAE renouvellement et extension de carrière– lieux-dits « Viaube et Savoie » et « Garustièrre et Pérède » - POUZILHAC (30)

Compléments d'informations avant recevabilité du dossier

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons remis le 09/06/2016 notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives et une installation de traitement situées sur la commune de Pouzilhac, aux lieux-dits « Viaube et Savoie » et « Garustièrre et Pérède ».

Afin de compléter ce dossier, nous vous remettons ce jour les éléments suivants :

- annexe 4 : avis du maire sur la remise en état proposée (avis + 3 plans signés),
- annexe 9 : contrat de fortage signé entre PROVENCALE SA et la commune de Pouzilhac, propriétaire de certaines parcelles concernées, et délibération du CM de Pouzilhac du 26/07/2016 validant ce contrat de fortage,
- annexe 21 : Délibération du CM de Pouzilhac du 26/07/2016 validant l'engagement du maire à organiser dès que possible la réunion des PPA dans le cadre de la procédure de déclaration de projet nécessaire à la mise en compatibilité du POS,
- annexe 27 : Récépissé du dossier de demande de défrichement relatif au projet.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos considérations les plus distinguées.



Michaël JARDOT

Responsable Sécurité Environnement

PROVENCALE S.A.